

Règlement du concours de nouvelles

Université Paris-Dauphine 2025-2026

Le thème du concours : « **Voyage...** »

Les mots à insérer : fourchette, éclipser, saperlipopette, rat

Article 1 - Les organisateurs

Ce concours de nouvelles est proposé par La Plume, association produisant le journal de l'université Paris Dauphine. Il est organisé en accord avec l'Université.

Article 2 - Forme et nature

Le concours laisse la liberté du format de texte à l'auteur.ice le soumettant. Il doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- Le document doit avoir les caractéristiques littéraires d'une nouvelle :

Nouvelle, *nom féminin* :

LITT. Oeuvre littéraire, proche du roman, qui s'en distingue généralement par la brièveté, le petit nombre de personnages, la concentration et l'intensité de l'action, le caractère insolite des événements contés.

Définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales [\[lien\]](#)

- Il doit s'agir d'une œuvre originale non publiée, individuelle, comportant un titre et indiquant le nombre de signes (entre 8 000 et 16 000 signes, espaces compris).
- Le document doit être écrit en français, anonyme, soigné, dactylographié et paginé.
- Le texte doit respecter le thème « Voyage... » d'une quelconque manière et comporter les quatre mots : fourchette, éclipser, saperlipopette et rat. Le pluriel est accepté, la conjugaison des verbes également.

Article 3 – Candidat.e.s

Le concours est ouvert à tou.te.s les étudiant.e.s de Dauphine et de PSL, ainsi que les alumni de Dauphine et PSL ayant quitté l'établissement il y a moins de cinq ans.

Article 4 - Modalités de participation

La participation requiert l'envoi par mail à laplumedauphine@gmail.com de :

- La nouvelle, en version PDF, en pièce-jointe,
- Le formulaire d'inscription à retrouver sur www.laplumedauphine.fr,
- Le règlement signé et daté.

Tout.e participant.e s'engage à faire parvenir une nouvelle :

- Dont il est lui.elle-même l'auteur.ice,
- Qui n'a pas été primée dans un autre concours,
- Qui ne fait pas l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir.

Du seul fait de leur participation, les auteur.rice.s garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées. Les nouvelles adressées ne devront en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité de personnes physiques ou morales.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **9 avril 2023, 23h59**.

Article 5 – Processus de sélection et prix

Deux prix seront décernés :

- Prix de La Plume : une carte cadeau (Fnac/Darty) d'un montant de 150€ et la publication de la nouvelle sur le site de La Plume.
- Prix du public : une carte cadeau (Fnac/Darty) d'un montant de 100€ et la publication de la nouvelle sur le site de La Plume.

Ces prix ne pourront être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

L'association desservira le Prix de La Plume à la nouvelle jugée meilleure par ses membres, après lectures et délibérations internes.

S'ajoute ensuite un prix décerné par le public présent le jour de la remise des prix, le **16 avril 2023**.

Le prix du public sera déterminé et attribué pendant la cérémonie de remise des prix. Le public sera amené à voter sur des cartons, de manière anonyme pour sa nouvelle favorite. La nouvelle remportant le plus de points de la part du public se verra décerner le prix du public.

Article 7 - Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participant.e.s sont informé.e.s que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à cette loi, les participant.e.s disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 - Autorisation et responsabilités

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vols, pertes ou dommages causés à l'enregistrement donné.

Article 9 - Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrent.e.s à l'acceptation du

présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Ce présent règlement se place dans la continuité de la loi française et durablement de l'Université Paris-Dauphine-PSL. En signant, le.la candidat.e consent à respecter ces derniers.

Date et signature :